

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021**  
**Compte-Rendu Sommaire**

Convocation en date du 28/09/2021

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 6 octobre 2021 à 18 H 30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

**Etaient présents** : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGÈS, M.LE GALL, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, M. MERLÉ, L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOËN  
**Absent excusé** : R.BERTHOU procuration à G.LE BRIAND  
**Secrétaire** : F.AMBERT

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021**

L'assemblée municipale, à la majorité (4 abstentions) adopte le PV de la séance du 2 septembre 2021.

Mr Eugène LE BRIAND revient sur la question n°4, il s'étonne de la transmission de la proposition de vente d'une bande de terre Résidence des Phares aux propriétaires du lot 16. Il rajoute que la publication du compte-rendu sommaire ne respecte pas le délai de 8 jours.

### **2- AMENAGEMENT DE LA RUE DE PLEUMEUR**

Après examen du projet en commission de voirie les 22/09 et 30/09, et en réunion publique, l'assemblée à l'unanimité décide de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de Pleumeur. Le maire est autorisé à lancer la procédure de marché public, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 550 000 € HT

Le chantier doit débiter au 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une durée de 4 mois.

Une subvention sera sollicitée pour les aménagements de sécurité et la prise en charge de l'enrobé sur la voirie demandée au Département.

### **3- ESPACE MARIN BIEN ETRE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Compte-tenu de l'avancement du dossier il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre

Le bureau d'étude PREAU va préparer un dossier pour l'organisation d'un concours d'architectes visant à désigner un maître d'œuvre. Il s'agira d'un concours restreint sur esquisse. Les candidats admis à concourir seront au nombre de trois.

Un jury composé de :

- Président : le Maire
- Membres de la commission d'appel d'offres
- Un représentant de l'ordre des architectes
- Un représentant du CAUE 22
- Un représentant du Conservatoire du Littoral avec voix consultative
- Un représentant d'une association de défense de l'environnement avec voix consultative
- Un représentant des Bâtiments de France avec voix consultative
- Un représentant de Lannion TREGOR COMMUNAUTE avec voix consultative

Emettra un avis sur les candidatures et les prestations.

Les trois candidats admis à concourir disposeront d'un délai de 3 mois pour déposer leurs esquisses. Une prime de 18 000€ HT (la somme déduite de la rémunération du lauréat du concours) sera attribuée aux trois participants. Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 525 400 € HT. Le dépôt du permis de construire pourrait intervenir en septembre 2022 pour un bâtiment de 1 494 m<sup>2</sup> utile, et des espaces extérieurs d'une surface de 1 394 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel des travaux est de 3 550 000 € HT, et la durée du chantier de 18 mois.

L'assemblée à la majorité (1 vote contre) autorise le maire à engager la procédure de passation de marché de maîtrise d'œuvre sous forme de concours restreint sur esquisse jusqu'au permis de

construire et à recourir à un jury de concours composé comme proposé, fixe à 3 le nombre de candidats autorisés à proposer une offre, autorise le maire à déposer le permis de construire, arrête le programme des travaux tel que présenté, pour un coût prévisionnel de 3 550 000 € HT.

#### **4- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE DE CRECH MAOUT ADOPTION BP2021**

L'assemblée à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021, du budget annexe « Lotissement rue de Crech Maout » ainsi qu'il suit :

- fonctionnement : 103 000 €
- investissement : 103 000 €

#### **5- LTC : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES AU 1ER JANVIER 2020 ET 2021**

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 sur l'évaluation définitive concernant le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug, et l'évaluation définitive suite au transfert de compétence voirie des syndicats de Plestin/Plouaret et du SIVAP du Trégor.

#### **6- LTC : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES AU 1ER JANVIER 2020 ET 2021 PARTIE DEROGATOIRE**

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

- Le Bonus Sapeur Pompiers Volontaires (en 2020 une somme de 9 440 € est déduite de l'attribution de compensation due, et 11 630 € en 2021).
- La gestion des Eaux Pluviales Urbaines : pour Pleubian, le coût annuel du service est évalué à 65 581 € au total

#### **7- ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES 03/2021**

L'enquête n°03/2021 s'est déroulée du 8 septembre au 8 octobre 2021 et porte sur les demandes suivantes :

- la société L'OSTRALINE : déplacement concession de 103,7 ares
- Mr GOULEVANT Franck : création concession 175 ares

L'assemblée à l'unanimité émet un avis favorable, les 2 demandes respectant le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor Goëlo.

#### **8- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES - EXONERATION DES TERRAINS EN PRODUCTION BIO**

Les communes peuvent exonérer de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) les terrains agricoles exploités en mode biologique, pour une durée de 5 ans.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle où les parcelles sont exploitées en mode de production biologique sur justificatif délivré par un organisme certificateur agréé.

Considérant l'intérêt que présente l'agriculture biologique, l'assemblée, à l'unanimité, y est favorable.

#### **9- REMPLACEMENT EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES COMMERCE DE L'ARMOR**

L'armoire positive et le congélateur, propriété de la commune, sont hors d'usage. Il est nécessaire de les remplacer.

L'assemblée à l'unanimité décide de faire l'acquisition de 2 armoires positives 2 portes avec grille, d'une armoire 2 portes, négatives, avec reprise du matériel ancien, pour un coût de 7 759.57 € HT auprès de la société IGC.